

Préfecture de SAÔNE ET LOIRE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
196 rue de Strasbourg
71021 MACON Cedex9

Affaire suivie par Gaëlle BOUTON
gaelle.bouton@saone-et-loire.gouv.fr

N/Ref : OFB71-OK-2021-433

Blanzay, le 14/10/2021

Dossier suivi par : Olivier KARAMALENGOS
Tel. : 06 72 08 13 57
Courriel : sd71@ofb.gouv.fr

Objet : Périmètre de protection de captages AEP

Suite à l'examen du dossier de déclaration que vous m'avez transmis pour avis le 04 octobre 2021 présenté par la commune de LA GRANDE VERRIERE, relatif à un dossier de déclaration concernant la mise en place de périmètre de protection des captages d'eau potable, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) vous fait part de ses observations.

1) Remarques sur le projet

D'une manière générale, les dispositions prévues dans ce dossier relatif à la mise en place de périmètres de protection de captages, s'inscrivent pleinement dans les actions contribuant à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et à la protection de la ressource en eau.

2) Conclusion

Nous n'avons pas de remarques particulières à ajouter à ce dossier.

Le chef de service


Emmanuel DURAND